



& Innovation Développement

INTERVENANT PAIR® : l'expertise d'usage au service du pouvoir d'agir

L'intervenant pair® est un éveilleur de possibles en capacité d'agir, tant auprès de ses pairs, auprès de professionnels pour compléter leurs pratiques, qu'auprès des stagiaires en formation initiale et continue pour enrichir les enseignements qu'ils reçoivent et ainsi contribuer à changer leurs représentations.



SE PRÉPARER & SE FORMER POUR ACQUÉRIR UNE CERTIFICATION OU UNE QUALIFICATION

L'éveilleur de possibles

Un intervenant pair® est une personne qui vit, par exemple, des situations de handicap, de troubles psychiques, d'addiction, de précarité, de maladies... et qui a appris à en maîtriser les conséquences pour rester libre de ses choix de vie. En clair, il a donc appris à s'adapter.

Chargé d'expériences, l'intervenant pair® partage son expertise d'usage à savoir ce qu'il a appris de ses épreuves en proposant des solutions alternatives qui favorisent l'accès à une vie autonome.

Il participe également à l'accompagnement et à la formation des professionnels du secteur santé-social afin d'apporter une approche complémentaire issue de leur vécu. L'intervenant pair® participe à l'évidence à l'émergence du pouvoir d'agir.

Suis-je concerné(e) ?

Vous vivez ou avez vécu des situations de handicap, de précarité, d'addictions, de maladies, ...

Vous avez appris à lutter contre les contraintes qui se sont imposées à vous et vous en avez tiré des savoirs et des savoirs faire.

Vous souhaitez transmettre ce que vous en avez appris à celles et ceux qui rencontrent des situations semblables, vos pairs, mais aussi auprès des professionnels en poste ou en formation.



À l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Prendre de la distance avec votre histoire
- Transformer votre expérience de vie en savoirs
- Développer une écoute bienveillante
- Mais aussi, être force de soutien et conseils auprès des professionnels de l'intervention sociale et sanitaire.
- Changer leurs représentations sociales
- Mieux identifier les capacités des personnes et les barrières qui empêchent ou entravent leur expression
- Porter la voix d'un collectif de pairs
- Ajuster l'action des professionnels en exercice ou en formation
- Développer ses capacités et la confiance en soi

Que faire ensuite ?

Concrètement, vous allez pouvoir :

- Mener des missions d'expertise sur l'accessibilité et l'habitat inclusif (collectivités territoriales, service d'aide à domicile, etc.)
- Devenir travailleur pair salarié dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion (logements accompagnés, accueil de jour, un chez soi d'abord, etc.)
- Intervenir au sein des secteurs sanitaires, médico-sociaux et pénitenciers (centre de rééducation, service d'addictologie et de maladie chronique, ESAT, C360, etc.)
- Devenir expert indépendant sur la co-construction des projets de vie et/ou développer une activité de conseils auprès des établissements et services.
- Intervenir dans les lieux d'enseignements (centre de formation pour travailleurs sociaux, pour les soignants, école, université).

Comment se déroule la formation ?

Module 1 79h

Professionnalisation de l'expertise d'usage

Compétences visées :

- Transformer son expérience de vie en savoirs
- Partager ses savoirs expérientiels (ou expertise d'usage)
- Gérer sa charge émotionnelle
- Construire son insertion professionnelle

Module 2 53h

Participation de l'intervenant pair® à l'action des professionnels

Compétences visées :

- Contribuer au travail d'une équipe dans un établissement ou un service
- Représenter un collectif dans les instances territoriales et/ou institutionnelles (par ex CVS, CA etc...)

Module 3 52h

Contribution de l'intervenant pair® à la formation des professionnels

Compétences visées :

- Construire et dispenser des modules de formation
- Collaborer avec une équipe de formateurs

Comment je valide mes compétences ?

Module 1

Élaboration et présentation d'un Curriculum vitae (CV)

Module 2

Évaluation de groupe après une immersion en établissement

Module 3

Présentation en situation réelle, d'une séquence pédagogique co-construite avec un formateur.

Pourquoi se former à l'ARIFTS ?

- Une formation qui donne toute sa place à l'intervention de personnes qui ont développé une expertise d'usage et une pratique de soutien mutuel
- Une formation conçue par des personnes concernées et acteurs interrégionaux dont Jean-Luc SIMON, vice-président du Groupement Français des Personnes Handicapées
- Une formation organisée en modules autorisant l'acquisition progressive de compétences
- Une organisation pédagogique différenciée suivant les participants et ancrée dans la réalité des personnes concernées
- Un centre de formation en travail social reconnu depuis 80 ans qui accueille environ 6000 stagiaires par an, adhérent au réseau national UNAFORIS (Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale)
- Une plateforme dédiée à déployer l'employabilité des intervenants pairs sera mise en ligne à compter de septembre 2024
- L'intervention paire, est devenue un axe stratégique de l'Association, permettant la mise en place de moyens (commissions, référents participation etc.), un accompagnement personnalisé (réfèrent handicap, suivi administratif et pédagogique), la déploiement en interne des IP sur l'ensemble des activités de l'ARIFTS
- Plus qu'un centre de formation, l'ARIFTS est un organisme militant accompagnant de la formation jusqu'à l'employabilité, défend les droits et agit au cœur des formations des futurs travailleurs sociaux afin de bousculer les représentations.
- Création d'un réseau d'entraide, de soutien et de conseil entre Intervenants Pairs

Quelle validation ?

Chaque participation de module donne lieu à délivrance d'une attestation de validation des compétences si réussite aux évaluations.

Informations pratiques



DURÉE

184 h
de formation



LIEU

ARIFTS Site Angevin

6 rue Georges Morel
49045 ANGERS Cedex 1



PLANNING

du 9 Décembre 2024
au 25 Avril 2025

Horaires :
9h00-12h30 / 14h00-17h00 sur 5 jours



COÛT

Financement par un organisme
(pôle emploi, association, employeur etc.)

4 600 €

Financement personnel : contacter le secrétariat



**RÉUNIONS
D'INFORMATION**

6 Juin 2024 et
24 Septembre 2024
de 14 h à 16 h en visio
(inscription via le site internet)



**COMMENT
M'INSCRIRE ?**

- Remplir le dossier de candidature à télécharger sur le site internet
- Envoyer un CV ou un support présentant votre parcours et vos motivations (slam, audio, dessin, etc).
- Une photo en format JPEG



**Dossier à retourner
avant le 9 octobre 2024**



CONTACTS

Thierry CHARTRIN

Responsable de formation
t.chartrin@arifts.fr - 02 41 22 14 77

Carine MORISSEAU

Assistante de formation
c.morisseau@arifts.fr - 02 41 22 40 72

Retrouvez plus
d'information sur
notre site internet

arifts.fr

